

An illustration of several hands of different skin tones holding thin, light-brown sticks. The sticks are arranged in a star-like pattern, with some crossing each other. The hands are positioned around the perimeter of the star, suggesting a group of people working together.

Conseil pour les questions de pauvreté en Suisse

**Projet pour la
phase pilote 2026 - 2028**

Rédigé par la Plateforme nationale contre la pauvreté

contre-la-pauvrete.ch

4 novembre 2025

Contenu

Bases principales

1. Développement du projet et du concept
- 2 Pourquoi un Conseil pour les questions de pauvreté en Suisse est-il nécessaire?
3. Qu'est-ce que le Conseil pour les questions de pauvreté ?
4. Quels sont les objectifs du Conseil ?
5. Comment le Conseil agit-il ?

Organisation et fonctionnement

6. Organisation du Conseil
 - 6.1 Conseil
 - 6.2 Secrétariat
 - 6.3 Groupe de coordination
 - 6.4 Réseau
7. Association
8. Premier recrutement

Phase pilote 2026 - 2028

9. Pourquoi une phase pilote ?
10. Objectifs de la phase pilote
11. Financement
12. Évaluation

Rapports et concepts

Bases principales

Développement, objectifs et activités du Conseil

1. Développement du projet

Le projet de la phase pilote est le résultat d'un processus participatif. Il décrit la structure et le fonctionnement du Conseil pour les questions de pauvreté pour la phase pilote entre 2026 et 2028.



Entre 2022 et 2025, plus de 50 personnes issues de toute la Suisse et ayant l'expérience de la pauvreté ont élaboré le projet, avec le soutien d'une équipe interdisciplinaire. Des professionnels de la politique, de l'administration, du travail social et de la recherche scientifique ont également contribué avec une voix consultative.

La marche à suivre pour la phase pilote se base sur la [proposition pour un Conseil pour les questions de pauvreté](#) publiée en 2024. Les aspects conceptuels et organisationnels du Conseil ont été précisés et validés lors d'un atelier participatif le 10 septembre 2025.

2. Pourquoi un Conseil pour les questions de pauvreté en Suisse est-il nécessaire ?

En Suisse, environ 700'000 personnes sont touchées par la pauvreté et 1,4 million sont menacées de l'être.

Leurs voix sont peu entendues en politique et dans la société. Les personnes concernées sont victimes de stigmatisation et n'ont souvent pas accès aux processus de décision politique qui les concernent directement.

Le Conseil pour les questions de pauvreté permet à les personnes ayant l'expérience de la pauvreté de défendre elles-mêmes leurs intérêts et de mettre à profit leur expérience pour développer la lutte contre la pauvreté et sa prévention et pour sensibiliser la société à ses causes et à ses conséquences.

Le Conseil pour les questions de pauvreté jouera un rôle pionnier en Suisse. Il renforcera la participation politique des personnes ayant l'expérience de la pauvreté et insufflera un élan novateur à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

3. Qu'est-ce que le Conseil pour les questions de pauvreté ?

Forme : structure de participation permanente

Le Conseil pour les questions de pauvreté est un organe au sein duquel des personnes ayant l'expérience de la pauvreté collaborent avec des professionnels de la politique, de l'administration et de la société civile. Le Conseil défend les intérêts des personnes touchées ou menacées par la pauvreté vis-à-vis des instances politiques et administratives, de la société civile et du public.

Objectif : plus de participation

L'objectif du Conseil est de faire en sorte que les expériences et les intérêts des personnes ayant l'expérience de la pauvreté soient pris en compte dans les processus et les décisions politiques. Il favorise l'élaboration d'une politique de lutte contre la pauvreté non seulement sur, mais aussi avec les personnes concernées. Le Conseil présente ses prises de position sur les questions et mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté et renforce ainsi la participation politique des personnes en situation de pauvreté.

Participants : mettre en commun les expertises

Le Conseil comprend d'une part des personnes qui ont elles-mêmes connu la pauvreté. D'autre part, des professionnels de la politique, de l'administration et de la société civile y participent avec une voix consultative. Le Conseil constitue ainsi un pont entre l'expertise par le vécu et les expertises professionnelles. Cela permet de développer des solutions efficaces pour prévenir et combattre la pauvreté.

Organisation : association indépendante au niveau national

Le Conseil est indépendant et organisé sous la forme d'une association. Il est établi et actif au niveau national.

4. Quels sont les objectifs du Conseil ?



1. Les décideurs du monde politique, de l'administration et de la société civile **consultent** les personnes ayant l'expérience de la pauvreté en matière de pauvreté par le biais du Conseil.



2. Les membres du Conseil **font des propositions d'amélioration des programmes** de prévention et la lutte contre la pauvreté.



3. Les membres du Conseil **participent aux prises de décisions politiques** et exercent leur influence.



4. Le conseil favorise l'**échange** entre les personnes ayant l'expérience de la pauvreté et les autres acteurs (politique, administration, responsables d'institutions, spécialistes, etc.)



5. Le public est **sensibilisé et mobilisé** par les activités du Conseil sur le thème de la pauvreté afin de changer les attitudes et les préjugés face à la pauvreté.

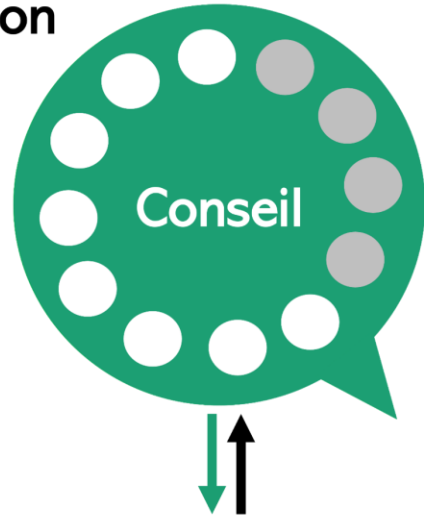
5. Comment le Conseil agit-il ?

- Les membres du Conseil sont représentés au sein d'organes et de groupes de travail traitant de la prévention et de la lutte contre la pauvreté dans la sphère politique, l'administration, la société civile ou la recherche
 - Le Conseil rédige des prises de position sur des thèmes et des débats importants pour la politique de lutte contre la pauvreté.
 - Le Conseil **rédige des communiqués de presse ou des conférences** afin de faire connaître ses positions.
 - Le Conseil **organise des activités de mise en réseau** pour favoriser l'échange :
 - avec les acteurs pertinents de la sphère politique, de l'administration et de la société civile.
 - avec un large base de personnes ayant l'expérience de la pauvreté.
 - Les membres du Conseil se **mettent en réseau avec des responsables politiques et des professionnels**.
- Les membres du Conseil définissent les méthodes de travail concrètes et les priorités pendant la phase pilote.

Organisation et fonctionnement

Structure organisationnelle et première mise en place

Association



6. Organisation du Conseil

Conseil

- Travail sur le fond, réalisation des objectifs du Conseil

Soutien **administratif et organisationnel**

- **Secrétariat** : travail administratif et méthodologique au quotidien
- **Groupe de coordination** : travail associatif en arrière-plan. Veille au fonctionnement à long terme du Conseil et de l'association.



Réseau

- Input et feedbacks
- Soutien et coopération

6. Organisation du Conseil

L'organisation du Conseil comprend quatre éléments centraux :

1. Conseil
2. Secrétariat
3. Groupe de coordination
4. Réseau

Cette structure se fonde sur le projet initial ; elle a été retravaillée et élargie, puis concrétisée et validée par les participants lors de l'atelier du 10 septembre 2025.



6.1 Conseil

Tâches

Le Conseil est l'organe le plus important et chargé du volet politique et thématique:

- Représenter les intérêts des personnes en situation de pauvreté, vis-à-vis de la politique et du public.
- Élaborer ensemble des prises de position et des recommandations
- Lien avec le réseau : se tenir au courant des actualités, entretenir les échanges
- Planifier et réaliser l'organisation du Conseil

Membres

Sont représentés au conseil :

- **8 à 12 personnes ayant l'expérience de la pauvreté :** en tant que membres avec voix délibérative, décident du travail et de l'orientation du Conseil ;
- **Environ 5 professionnels :** en tant que membres avec voix consultative, apportent leur expertise et leurs réseaux.

→ l'expertise par le vécu et les expertises professionnelles sont réunis au sein du Conseil. Cela permet de développer une compréhension mutuelle et contribuer à l'élaboration de positions ancrées dans la réalité sociale et le contexte politique.

Indemnisation du travail

Les membres du Conseil sont indemnisés comme suit :

- pour la participation aux réunions, 200 francs d'indemnité par séance
- Frais de déplacement et de garde d'enfants/soins aux proches (si nécessaire).

Le montant, la forme et les modalités d'indemnisation pourront faire l'objet de discussions et d'ajustements au cours de la phase pilote.



Critères et profil des membres du Conseil

Composition : le Conseil pour les questions de pauvreté doit représenter un large groupe de personnes ayant l'expérience de la pauvreté. Les critères tiennent compte de la diversité de leurs situations et de leurs préoccupations.

Exigences : les membres doivent disposer de certaines compétences et ressources afin que le Conseil puisse exercer son influence et que la collaboration soit facilitée.

→ *Les critères ont été élaborés lors de l'atelier participatif du 10 septembre 2025.*

→ *Le groupe de coordination sélectionnera les membres du Conseil selon ces critères.*

Composition

Selon quels critères le Conseil doit-il être composé ?

8 à 12 personnes ayant l'expérience de la pauvreté, représentant une diversité au regard des critères suivants :

- Différents cantons et régions
- Différentes expériences de la pauvreté, par ex. parents seuls, chômage, problèmes de santé. travailleuses pauvres, etc.)
- Au moins deux régions linguistiques (Suisse romande, Suisse alémanique)
- Origines culturelles et sociales différentes (par ex. nationalité, mode de vie)
- Différentes tranches d'âge
- Différents niveaux de formation (allant de « sans formation » à « diplôme universitaire »)
- Diversité des genres
- Avec ou sans adhésion à une organisation
- Avec ou sans expérience dans les processus de participation

~ 5 professionnel-le-s, représentant une diversité au regard des critères suivants :

- Expertise dans des différents domaines : affaires sociales, éducation, intégration, droit, politique et économie
- Différents niveaux administratifs : Confédération, cantons, régions, villes/communes
- Organisations publiques et privées
- Au moins deux régions linguistiques (Suisse romande, Suisse alémanique)
- De préférence avec une expérience dans les processus participatifs

Profil d'exigences

Que doit apporter une personne pour être membre du Conseil ?

- Intérêt et disponibilité pour s'engager à moyen terme au sein du Conseil (min. 2 ans)
- Temps pour les réunions régulières, les tâches entre les réunions ainsi que la participation à d'autres événements
- Apporter non seulement sa propre expérience de la pauvreté, mais aussi les expériences et les points de vue d'autres personnes concernées
- Idéalement, expérience en matière de participation, par ex. dans le cadre de la formation, de l'administration, de la politique ou de la recherche
- Volonté d'agir au nom du Conseil et de le représenter vis-à-vis de l'extérieur
- Connaissances en français ou en allemand

Exigences supplémentaires pour les membres consultatifs :

- Réseau dans la société civile, l'administration ou la politique
- Connaissances et ressources pour le travail en réseau et les relations publiques
- Expérience dans les processus participatifs, sensibilité en collaboration avec les membres ayant le droit de vote.



6.2 Secrétariat

Tâches

Le secrétariat veille à la mise en œuvre professionnelle des décisions et au bon fonctionnement du Conseil.

- Organisation et animation des réunions du Conseil
- Soutien aux membres du Conseil dans leurs activités et relations publiques
- "Plaque tournante" pour les contacts et les informations :
 - Communication interne
 - Tâches de coordination
 - Formation continue et introductions pour les membres du Conseil
 - Participation aux réunions du groupe de coordination
- Finances et collecte de fonds
- Organisations des manifestations

Employé par l'association

Un taux d'occupation de 70 % est actuellement prévu pour ce poste.

Il est prévu que le secrétariat commence ses activités au printemps 2026.

Profil d'exigences

Le secrétariat est assuré par une personne disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires :

- en matière de direction et de fonctionnement d'une association
- En matière de soutien opérationnel et communicationnel au Conseil.
- expérience approfondie des projets participatifs avec des personnes ayant l'expérience de la pauvreté

6.3 Groupe de coordination

Tâches

Le groupe de coordination gère les bases organisationnels, permettant ainsi au Conseil de se concentrer pleinement sur le travail de fond.

- Gestion du personnel du secrétariat.
- Responsable de la planification financière (avec le secrétariat).
- Responsable de l'activité de l'association (avec secrétariat) : rédige le rapport d'activité et organise l'assemblée générale annuelle.
- Phase de mise en place :
 - Nomination des membres du Conseil.
 - Préparation de la fondation de l'association
 - Recrutement du secrétariat

Comité exécutif de l'association

Le groupe de coordination constitue le comité exécutif de l'association. Il agit plutôt en arrière-plan et n'a aucun pouvoir décisionnel sur les décisions du Conseil.

Les membres doivent posséder des expériences et connaissances en matière de gestion d'une association.

Indemnisation du travail

Les membres du groupe de coordination sont indemnisés comme suit :

- pour la participation aux réunions, 200 francs d'indemnité par séance
- Frais de déplacement et de garde d'enfants/soins aux proches si nécessaire (si nécessaire).
- Le montant, la forme et les modalités d'indemnisation pourront faire l'objet de discussions et d'ajustements au cours de la phase pilote.



Critères et profil des membres du groupe de coordination

Composition : le groupe de coordination joue un rôle fondamental. Il sélectionnera les premiers membres du Conseil et garantira le bon fonctionnement de l'association ainsi que son financement. Sa composition tient compte de cette responsabilité.

Exigences : les membres doivent disposer de certaines compétences et ressources afin que le groupe de coordination puisse effectuer son travail et agir en collaboration avec le Conseil.

→ *Les critères ont été élaborés lors de l'atelier participatif du 10 septembre 2025.*

→ *La Plateforme nationale contre la pauvreté sélectionnera les membres du groupe de coordination selon ces critères*

Composition

Selon quels critères le groupe de coordination doit-il être composé ?

5 à 7 membres :

- Dont au moins 2 personnes ayant l'expérience de la pauvreté
- Représentant une diversité au regard des critères suivants :
 - Origine régionale / cantonale
 - Langue
 - Genre
 - Domaine d'activité (par ex. administration, ONG, recherche)
- Pas les mêmes organisations que celles présentes au Conseil
- Pour la sélection des membres, les critères de composition et les exigences sont considérés comme équivalents.

Profil d'exigences

Que doit apporter une personne pour être membre du groupe de coordination ?

- Expériences / compétences pertinentes
 - Travail associatif
 - Finances / collecte de fonds
 - Gestion du personnel (secrétariat)
 - Connaissance des processus participatifs
- Disponibilité pour assumer des tâches à partir de novembre 2025 (idéalement pour 2 ans), y compris une phase de création intensive jusqu'au printemps 2026
- Les membres du groupe de coordination soutiennent activement le travail du Conseil, ses objectifs et sa mission.



6.4 Réseau

Le réseau constitue la base de l'organisation du Conseil. Il favorise la mise en réseau, la pérennité et la légitimité du Conseil. Le réseau comprend des personnes ayant l'expérience de la pauvreté ainsi que des institutions.

Les personnes ayant l'expérience de la pauvreté

Font profiter le Conseil de leur expérience et de leur engagement :

- fournissent des impulsions et retours au Conseil
- participent aux rencontres annuelles du réseau
- assument des tâches mineures

Le réseau renforce ainsi la légitimité du Conseil et la pertinence de son contenu en établissant une proximité avec les personnes dont il représente les intérêts.

De nouveaux membres du Conseil pourront par ailleurs être recrutés en son sein.

Des institutions et des professionnels

Soutiennent le Conseil sur le plan des idées ou des ressources financières:

- financent le Conseil de manière régulière ou ponctuelle.
- mettent à disposition leur expertise
- collaborent avec le Conseil

Contribuent ainsi à faire connaître le Conseil et apportent une contribution importante à sa stabilité et à son efficacité.

Les organisations qui soutiennent le Conseil seront mises en évidence de manière appropriée (par ex. sur le site Internet ou au moyen d'un label).

7. Association

Pourquoi une association ?

Le Conseil est constitué sous forme d'association. Le fait que le Conseil dispose de sa propre structure juridique garantira son indépendance et il pourra ainsi demander des subventions. Elle crée aussi de la transparence, ce qui accroît la légitimité du Conseil vis-à-vis du réseau et des bailleurs de fonds potentiels.

Le but de l'association est de soutenir les objectifs du Conseil et son travail politique.

Le choix de la forme juridique du Conseil a été préparé et arrêté de manière participative : la Plateforme nationale contre la pauvreté a élaboré des propositions de forme juridique et en a discuté avec des partenaires et des parties prenantes dans le cadre d'un atelier. Lors de l'atelier de 10 septembre, la proposition retenue a ensuite été développée et validée.

Une structure associative relativement simple

Comité de l'association : groupe de coordination

Membres de l'association : membres du Conseil et groupe de coordination

Les membres du Conseil forment l'assemblée annuelle, l'organe suprême de l'association.

Les employés ou les membres d'organisations et d'institutions peuvent être enregistrés comme représentants de celles-ci, mais ils adhèrent à l'association en tant qu'individus.

Le réseau n'est pas formellement intégré à la structure de l'association, notamment afin de ne pas surcharger le secrétariat avec la gestion des membres du réseau et de laisser le pouvoir décisionnel aux membres du Conseil. Le réseau occupe toutefois une place importante dans la structure générale du projet.

La relation entre le Conseil et le groupe de coordination est définie plus précisément dans les statuts.

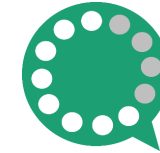
Les statuts sont élaborés et définis conjointement par le groupe de coordination et le Conseil.

8. Premier recrutement



Mise en place du groupe de coordination

1. Manifestations d'intérêt jusqu'au **15 octobre 2025** à la Plateforme nationale contre la pauvreté
2. La plateforme met en place la groupe de coordination
3. Début des travaux : **novembre 2025**



Recrutement des membres du conseil

1. Evènements d'information: Informations sur le Conseil et les candidatures
 - **24.11.25 à Berne en allemand**
 - **1.12.25 à Lausanne en français.****Inscription :** gegenarmut@bsv.admin.ch ou 058 464 39 68
2. Période de candidature : **1er déc. 2025 - 31 janv. 2026**
 - Candidatures via un formulaire simple (qui pourra être soumis par écrit ou par téléphone)
 - Les personnes intéressées pourront se faire aider par des membres du réseau
3. Le groupe de coordination évaluera les candidatures et sélectionne les membres selon des critères.

Printemps 2026 :
Lancement du Conseil lors d'un événement public

Phase pilote 2026 - 2028

Objectifs et évaluation

9. Pourquoi une phase pilote ?

→ Le Conseil sera lancé officiellement lors d'un événement public au printemps 2026.

Puisqu'il s'agit d'un projet pionnier, son mode de fonctionnement interne et son influence externe devront tout d'abord être définis et testés. C'est pourquoi le mandat du Conseil débutera par une phase pilote.

- La phase pilote permet de mettre en place progressivement ses activités et ses structures dans un horizon temporel défini.
- La phase pilote permet notamment de définir le mode de fonctionnement du renouvellement et de la réélection du Conseil et du groupe de coordination.
- Cette période permet d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de financement à plus long terme.

10. Objectifs de la phase pilote

- Travail de fond : définir les thèmes prioritaires.
- Mise en place de la structure : consolider les différents organes (conseil, groupe de coordination, secrétariat, réseau) et renforcer leur autonomie, définir le déroulement des séances, répartir les tâches, préciser la coordination entre les membres du Conseil ainsi qu'entre le Conseil et le groupe de coordination.
- Information du public : faire connaître le Conseil auprès des milieux politiques, de l'administration et du grand public, développer les réseaux et les partenariats du Conseil et de ses membres.
- Positionnement : rédiger des prises de position et mener des activités dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté.

11. Financement

Le Conseil sera financé pendant la phase pilote par des subventions de fondations et des contributions d'organisations partenaires (en espèces ou en nature).

Il sera indispensable d'indemniser les participants, en particulier ceux en situation de pauvreté, et de mettre sur pied un secrétariat permanent qui leur apporte un soutien professionnel afin que le Conseil puisse fonctionner comme prévu et atteindre l'effet souhaité.

Au total, les frais suivants devront donc être couverts :

- indemnisation des membres du Conseil et du groupe de coordination
- frais de personnel et de matériel pour le secrétariat
- organisation des rencontres annuelles du réseau et d'autres manifestations
- rémunération éventuelle d'experts (par ex. pour l'évaluation)

12. Évaluation

Les tâches, les processus et les structures définis pour la phase pilote devront être évalués.

Sur la base de l'évaluation, des recommandations seront formulées afin d'améliorer le fonctionnement du Conseil et de répondre au mieux aux besoins des personnes impliquées et des autres parties prenantes.

La phase pilote fera donc l'objet d'une évaluation externe d'ici la mi-2028, avec les sujets suivants :

- Comment la collaboration au sein de l'organisation du Conseil et avec les partenaires externes a-t-elle fonctionné ?
- Comment les réalisations du Conseil (prises de position, événements et autres activités) ont été perçues par les principaux partenaires ainsi que par les membres du Conseil les membres du Conseil et du réseau qui ont l'expérience de la pauvreté ? Leurs attentes à l'égard du projet ont-elles été satisfaites ?

Rapports et concepts

Tous les rapports publiés par la Plateforme nationale contre la pauvreté concernant la participation des personnes concernées se trouvent sur son site Internet : www.contre-la-pauvrete.ch/participation.

Le rapport complet décrit la procédure de développement de la proposition d'un Conseil pour les questions de pauvreté en Suisse et le projet.

- Chiapparini, Emanuela ; Reynaud, Caroline ; Guerry, Sophie (2024) : Conseil pour les questions de pauvreté en Suisse. Comment impliquer durablement les personnes ayant l'expérience de la pauvreté dans la politique suisse de lutte contre la pauvreté afin qu'elles y exercent une influence? Proposition de structure de participation permanente élaborée avec des personnes ayant l'expérience de la pauvreté sur la base des résultats de la recherche scientifique. Partie 3 du rapport complet.
- Chiapparini, Emanuela ; Reynaud, Caroline ; Guerry, Sophie (2024) : Comment impliquer durablement les personnes ayant l'expérience de la pauvreté dans la politique suisse de lutte contre la pauvreté afin qu'elles y exercent une influence ? Proposition de structure de participation permanente élaborée avec des personnes ayant l'expérience de la pauvreté sur la base des résultats de la recherche scientifique. Rapport complet, p. 5 à 10 (en allemand avec résumé en français).

Dans le rapport de décembre 2024 sur le projet de structure nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Conseil fédéral déclare que le Conseil pour les questions de pauvreté doit être réalisé, doit principalement être financé par la société civile.

- Département fédéral de l'intérieur (2024) : Projet de structure nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'étude sur les modèles de participation des personnes menacées ou touchées par la pauvreté à la préven-tion et la lutte contre la pauvreté examine différentes manières d'impliquer des personnes ayant l'expérience de la pauvreté dans les processus liés aux mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté.

- Chiapparini, Emanuela ; Schuwey, Claudia ; Beyeler, Michelle ; Reynaud, Caroline ; Guerry, Sophie ; Blanchet, Nathalie ; Lucas, Barbara (2020) : Modelle der Partizipation armutsbetroffener und -gefährdeter Personen in der Armutsbekämpfung und -prävention (Modèles de participation des personnes menacées ou touchées par la pauvreté à la prévention et la lutte contre la pauvreté, en allemand avec résumé en français).

Le guide « Et si vous nous donniez la parole » – Tenir compte des savoirs d'expérience des personnes concernées présente les bases et les étapes de la participation des personnes concernées dans la prévention et la lutte contre la pauvreté.

- Müller de Menezes, Rahel ; Chiapparini, Emanuela (2021) : « Et si vous nous donniez la parole » – Tenir compte des savoirs d'expérience des personnes concernées. Bases et étapes de la participation des personnes concernées aux mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté.